



Comité Interministériel d'Action Sociale du 25 octobre 2011 en présence du Ministre de la Fonction publique

Intervention de la co-animatrice de la commission permanente Chargée du budget

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2012 en débat à l'assemblée nationale justifierait que les délégations syndicales l'abordent plus globalement qu'à travers le seul prisme du financement de l'action sociale. Vous nous permettez d'en rester à sa construction pour mieux introduire le sujet qui nous préoccupe dans cette instance, la consommation des crédits 2011 et l'ouverture de crédits en 2012 pour le financement des besoins sociaux des agents que nous représentons.

Le Projet de budget pour l'état en 2012 est sans surprise. Le gouvernement poursuit sa politique d'austérité pour atteindre l'équilibre des finances publiques. Sa stratégie repose sur trois piliers (recettes supplémentaires, préservation de la croissance et maîtrise des dépenses), mais l'ensemble est bien fragile.

Le gouvernement prend quelques mesures de recettes supplémentaires, mais nous ne partageons pas le sentiment que l'effort budgétaire va être supporté par les grandes entreprises et les hauts revenus, ce qui caractérise une fois de plus ce PLF, ce sont des orientations qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général et ce sont encore les salariés et les plus pauvres qui vont payer les taxes fiscales supplémentaires. Ce PLF ne s'attaque pas aux véritables réformes, en particulier à celle du système fiscal, qui permettrait de combler les injustices fiscales et sociales.

Le gouvernement vise une dynamique de croissance plus forte, qui vient d'être revue à la baisse avec une hypothèse de + 1.75% pour 2012. Ces prévisions sont jugées « optimistes » par un consensus d'économistes. Le gouvernement table sur le soutien de la demande intérieure, dont une accélération de la consommation des ménages, mais il ne prévoit aucune

augmentation salariale pour les agents de la Fonction publique comme en 2011, alors pour accélérer leur consommation, il faudrait qu'il s'y prenne autrement.

L'axe principal de la stratégie repose sur la réduction des déficits et la réduction drastique des dépenses publiques. Les agents de la Fonction publique sont aux premières loges des mauvais coups, puisque cette maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques.

Les dépenses des personnels sont la première cible puisqu'elle représente 40% des dépenses du budget de l'état.

La réforme de l'Etat va donc continuer avec:

- Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux (-30400 ETP en 2012) ce qui va aboutir à une baisse de la masse salariale en 2012, c'est tout de même une première depuis 1945, et certains proposent aujourd'hui une baisse des salaires et des pensions des fonctionnaires.
- Encore des économies sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention.
- Sans compter les effets de la réforme de la politique immobilière et d'achat.

Après le gel en valeur des dépenses 2011, le gouvernement veut aller plus loin, Mme PECRESSE annonce une réduction d'1 milliard supplémentaire.

Cette recherche d'un milliard d'économies supplémentaires, que la ministre du budget a renvoyé au débat parlementaire en évoquant un balayage de l'ensemble des missions de l'Etat et des économies ciblées sur chacun des ministères, inquiète fortement les agents en regard du financement de leur action sociale interministérielle

En effet, les parlementaires pourraient s'arrêter à la performance de l'action 2 du programme 148 réalisée au 31 décembre 2010, pour juger de l'opportunité d'allouer les enveloppes demandées lors du CIAS de juin 2011 et inscrits en PLF pour 2012 sur les quatre domaines d'intervention de l'action sociale interministérielle.

Je souhaite donc vous éclairer sur quelques initiatives prises par ce CIAS depuis la fin de l'exercice 2010, demander votre arbitrage pour prendre des dispositions indispensables à l'anticipation de la consommation 2012 et pour limiter les effets d'une sous-consommation prévisible en 2011.

Les organisations syndicales ont porté un regard attentif aux crédits de l'exercice 2010 et plus particulièrement à leur consommation. Elles ont noté une progression de 10 millions d'€ consommés comparée à la fin d'exercice 2009, mais noté aussi un décalage entre la LFI (Loi de Finances Initiale) à 140M€ et la réalisation à 116M€ soit un delta 24M€, il fallait toutefois ôter de cette somme, les diverses taxations et mises en réserve qui amputent les crédits disponibles.

15M€ en fin 2010 relevaient d'obstacles à la pleine consommation des crédits disponibles.

La répartition de cette sous-consommation entre le BOP (Budget Opérationnel de Programme) central et les BOP locaux était déséquilibrée. 7% étaient non consommés sur le BOP central contre 26% sur les BOP locaux.

Les organisations syndicales, dans l'unité, ont donc pris la responsabilité de relever le défi d'une pleine consommation des crédits sociaux relatifs à l'exercice 2011 (130,79M€) en dirigeant leurs efforts vers les BOP locaux finançant les projets des SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale) relatifs à de la réservation de berceaux, de logements, des opérations de réhabilitation de restaurants collectifs...

Le focus sur les BOP locaux au 31/8/2011 met en évidence une véritable accélération dans le rythme de la consommation sur les lignes berceaux et logements, ce qui résulte d'un travail plus concerté entre le CIAS et les SRIAS, l'administration et les organisations syndicales, malgré un manque de moyens humains au niveau déconcentré pour suivre ces réservations. Nous regrettons une chute de la consommation sur les dépenses d'investissement RIA (Restaurants Inter administratif) et sur les prestations individuelles du BOP Central: CESU-AIP-Chèque Vacances.

Concernant le Chèque Vacances, les mesures de redressement sont déjà prises et doivent porter leurs fruits sur l'exercice 2012, nous nous félicitons d'avoir mis au point un nouveau barème dès septembre 2011. A ceux qui s'interrogeraient d'entendre sur les ondes l'appel aux fonctionnaires d'ouvrir un plan d'épargne, vous pourrez leur répondre Monsieur le Ministre qu'il ne coûte rien à votre ministère et qu'ils regardent attentivement le développement du CV dans le salariat privé. Ils comprendront que 3,5% de pénétration parmi les agents de l'état, ce n'était plus possible et qu'il fallait agir vite pour rendre éligibles 75% des agents et pour augmenter le nombre d'épargnants.

Concernant le CESU et l'AIP, cette sous-consommation, qui justifie une actualisation des dépenses au 31 décembre, n'était pas prévisible.

La sous-consommation, des crédits AIP (Aide à l'installation des Personnels) est due à l'ajustement de fin de contrat avec le gestionnaire actuel (le trop versé en 2010 fait l'objet d'un lissage en 2011) et doit aussi être due à la diminution du nombre de primo arrivants dans la Fonction publique d'Etat. L'AIP va déjà connaître un élargissement de ses conditions d'attribution par la modification du barème CV, mais cela ne suffit sans doute pas. Porter une attention particulière aux conditions d'attribution du « prêt mobilité », qui vient d'être supprimé, pour voir s'il est possible d'en intégrer quelques unes à l'AIP, notamment pour aider à la mobilité, ne serait pas saugrenu.

Concernant le CESU, le barème mériterait une actualisation pour revoir les montants accordés et les mettre en adéquation avec le coût de la vie. Un glissement des bénéficiaires vers la tranche à 200€ est constaté. Par ailleurs, l'actualité montre que trop d'enfants restent seuls le mercredi après midi, des pistes sont sans doute à explorer. Vous venez de nous faire des annonces qui vont dans le bon sens avec la revalorisation du montant des aides allouées, nous en prenons acte.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre de permettre l'ouverture de groupes de travail le plus rapidement possible pour modifier les conditions d'octroi de ces prestations et anticiper la consommation sur 2012. Car l'anticipation est la clef d'une bonne prévision et le remède à une sous-consommation

Reste posée la question de la consommation des crédits 2011.

Globalement au 31 août, le niveau global de la consommation à ce stade de l'exercice dépassait de 5M€ celui de 2010 à la même date, pour autant l'objectif social de consommation de l'intégralité du budget de l'action sociale interministérielle ne devrait pas être atteint. Malgré des efforts constants pour suivre plus régulièrement la consommation et ajuster nos dépenses par redéploiement si nécessaire, une prévision de sous-consommation affecte principalement les prestations individuelles et les RIA. Ce ne serait pas un problème à résoudre si on avait gardé en instance d'autres besoins à financer. D'autant qu'il manquait en début d'année 15M€ pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les régions.

Dès le début d'année, un redéploiement a permis de porter la ligne crèches à 21.1M€ et de satisfaire l'ensemble des demandes des régions.

Il n'en a pas été de même pour les réservations de logements sociaux.

L'orientation politique prise de ne plus affecter de crédits à cette dépense pour attendre les conclusions de la mission IGA (Inspection Générale de l'Administration) ajoutée au souci constant de notre administration de ne pas dépasser les crédits octroyés se sont avérés « contre productif » à la pleine consommation des crédits alors que des projets de SRIAS transmis en début d'année ont reçu des réponses négatives. La méthode qui consiste, trop tôt dans l'année, à prioriser des demandes de logements sur deux régions et à rejeter toutes les autres mesures nouvelles est à proscrire, au profit d'une étude au cas par cas et au gré des crédits non consommés. Nous serions dans une autre situation si nous avions pris la précaution de garder un plan B.

Dans l'urgence en cette fin d'exercice, les co-animateurs logement et famille ont sollicité les régions pour connaître l'état de leurs projets en instance, si nombre d'entre elles ont, face au refus de la DGAFP, tout abandonné, quelques unes IDF- Aquitaine et Martinique, et peut être d'autres depuis que la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique) a « relancé » les régions, ont fait connaître leurs besoins de crédits complémentaires pour réserver des logements sociaux avant la fin de l'année et certaines pour réserver des berceaux.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre de répondre favorablement aux demandes des régions sur les crédits dégagés par la sous-consommation, d'autoriser les co-animateurs des CP logement, famille et budget à valider ses demandes sans réunir les CP respectives et sans attendre le prochain CIAS, puisqu'il reste un mois avant la clôture budgétaire.

L'ensemble des organisations syndicales refuse que l'ouverture des crédits 2012 souffre de cette sous-consommation 2011.

Nous avons besoin au contraire du vote des parlementaires d'un programme 148 avec une LFI pour l'action sociale interministérielle à 146.33M € en AE et 148.64Md'€ en CP pour réinstaller une prestation d'aide au maintien à domicile des pensionnés, continuer une politique de restauration collective, et en direction des familles, soutenir une politique d'aide

aux agents pour se loger. Et concernant cette politique du logement l'ensemble des organisations syndicales du CIAS ont besoin de vous faire part de leur avis sur le sujet, à l'heure ou s'arbitre au parlement le PLF 2012. Je passe donc la parole à la co-animatrice de la CP Logement du CIAS.

Intervention de la co-animatrice de la commission permanente chargée des questions liées au logement.

La Fonction publique dans la présentation du programme 148, souligne la grande importance que revêt l'action sociale interministérielle, notamment parce qu'elle contribue au bien être des personnels, en facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Pour les organisations syndicales, le logement constitue un élément essentiel au bien être des personnels, il joue également un rôle important dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Elles se félicitent donc du lancement de la mission confiée à l'IGA sur le 5% préfectoral. Cette mission demandée par l'intersyndicale au CIAS du 6 avril 2011 permettra d'avoir une vision plus claire de ce parc.

Par contre, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à la question posée dans le courrier envoyé à la DGAFP le 20 mai 2011: qu'est-ce qui a motivé la décision de modifier le Code de la Construction et de l'Habitation, par le décret du 15 février 2011, qui passe le quota de logements réservés par le préfet au bénéfice des agents de l'Etat d'au moins 5% à au plus 5% ?

Nous ne sommes pas dupes, cette disposition permet à l'Etat, dans un contexte de pénurie de logements sociaux, de récupérer des logements pour pouvoir répondre, en partie, aux exigences de la loi DALO.

Pour les organisations syndicales, l'Etat doit investir dans la construction de nouveaux logements ou dans la rénovation d'immeubles anciens, pour répondre à l'ensemble des besoins.

Cette mission atteindra son objectif, d'optimiser la gestion du 5%, à la seule condition d'une mise en œuvre rapide du dispositif acté au CIAS du 19 janvier 2011, à savoir un outil de suivi et de gestion, ainsi que le personnel nécessaire à rendre efficient cet outil. Le rapport Quiot mettait en lumière les dysfonctionnements de gestion des logements issus des réservations conventionnelles et réglementaires, et la nécessité d'en assurer le suivi pour permettre de conserver ces logements.

Pour les organisations syndicales, l'optimisation du parc recherchée par la mission et la mise en œuvre du dispositif acté au CIAS permettra de répondre aux besoins des agents. Mais il ne faut pas pour autant abandonner la possibilité de réserver des logements en interministériel. Il faut répondre aux besoins actuels, ils existent. Les organisations syndicales demandent que dans l'attente des conclusions de la mission, les demandes de crédits pour les réservations conventionnelles soient honorées.

D'autre part, nous constatons une augmentation du nombre de SRIAS (13 régions sur 26) proposant dans leurs actions des dispositifs de logements temporaires répondant aux besoins des agents en situation d'urgence ou en mobilité. Les organisations syndicales demandent que ces besoins soient pris en compte sur une ligne budgétaire spécifique pour qu'ils n'impactent pas les actions des SRIAS.

La question du logement est cruciale, ces dernières années ont vu se multiplier les études sur la hausse du coût du logement, avec des angles d'approche très divers. Le MEDEF a récemment commandé une étude au CREDOC (étude publiée en juillet 2011) sur les conséquences de la crise du logement sur l'emploi, et en particulier sur la mobilité professionnelle. Cette étude démontre que le logement constitue désormais une des préoccupations premières des citoyen-nés : « pas moins de 80% de la population déclare qu'habiter un logement dans lequel on se sent bien est vraiment indispensable pour pouvoir s'investir pleinement dans son travail », et démontre aussi que la crise du logement est un frein à la mobilité professionnelle et à l'emploi.

En conclusion sur ce point, pour les organisations syndicales, une étude sérieuse des besoins en matière de logement doit être engagée parallèlement à la mission sur le 5%. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des personnels de la Fonction publique qui sont à la rue ou mal logés. La politique du gouvernement auquel vous appartenez, a accentué les problèmes de logement dans ce pays pour toute la population. Cette politique doit être changée, au minimum en appliquant la loi (loi de réquisition, droit au logement opposable). Dans la Fonction publique, l'Etat employeur se doit d'apporter des réponses significatives aux problèmes de logements rencontrés par les personnels et être exemplaire dans ce domaine.

Intervention de la co-animatrice de la commission permanente Famille

Les besoins de garde concernant la petite enfance ont les mêmes causes et retentissements sur la réservation de berceaux en crèches que sur les CESU.

Ces besoins réels sont à prendre en considération dans le cadre de l'ASIM. Ils permettent une meilleure adéquation entre l'exercice professionnel et la vie familiale des agents. Ils se traduisent par une évolution importante en 2011 avec notamment une prévision de 18 M€ en CP pour décembre prochain.

En 2008, le rapport Tabarot pointait une insuffisance criante concernant l'offre de garde d'enfants nécessitant de créer 200 000 places d'ici 2012.

Dans la Fonction Publique, pour mémoire, il n'y avait que 727 berceaux réservés en 2010, le nombre a plus que doublé en un an par redéploiement de crédits ; signe que ces besoins ne sont pas une vue de l'esprit. Ce constat témoigne aussi du dynamisme des SRIAS et de leur volonté d'apporter des réponses de proximité aux agents en matière de garde d'enfants.

Il y a cependant encore des efforts à faire sur ce dossier. En effet, la diminution notable de la scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle doit être compensée. Le taux de scolarisation est passé de 34% à moins de 15 % en 10 ans ; avec 25 600 enfants de 2 ans de moins à l'école entre 2008 et 2009.

Il est donc nécessaire de répondre aux besoins de garde de jeunes enfants, de pouvoir couvrir ces besoins de façon plus large tout au long de leur première scolarité et d'explorer d'autres pistes.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, il est primordial de prendre en compte toute demande de réservation de berceaux émanant des SRIAS d'ici la fin de l'année 2011. Il est aussi nécessaire qu'elles disposent de moyens de gestion pertinents pour mener à bien cette tâche. Enfin, il est nécessaire de sanctuariser l'ouverture des crédits au PLF 2012.

